

Conditions

Inscription aux modules de formation continue

Par le site internet, par fax ou par courrier.

Inscription au Certificat d'études avancées CAS

Veillez SVP nous faire parvenir par voie électronique ou par courrier, un dossier comprenant: une lettre

de motivation, un curriculum vitae, ainsi qu'une copie du dernier diplôme.

L'admission au CAS tiendra compte de la formation des candidats et du parcours professionnel.

Le nombre de participant-e-s est limité en moyenne à 20 afin de permettre une approche personnalisée et de favoriser les ateliers et travaux personnels.

Passerelles entre les formations

Les modules ponctuels de notre programme peuvent être reconnus lors de l'inscription à une formation de longue durée.

Finance d'inscription et rabais

Les repas sont inclus dans les frais d'inscription.

CAS Manager en développement durable : CHF 7'900.- (y compris les ateliers requis et la soutenance du travail de mémoire. Les outils en ligne pour les ateliers sont mis à disposition gratuitement pour une utilisation à titre de formation uniquement.)

Formation Droit de l'environnement pratique - application et mise en oeuvre : CHF 4'990.- (10 jours)

Modules ponctuels : CHF 620.- (1 jour), CHF 1'090.- (2 jours), CHF 1'560.- (3 jours).

Rabais pour les membres des associations suivantes (valable pour toutes les formations, exceptions indiquées ci-dessous : ADE, ARPEA, CHGEOL, Ecoparc et ÖBU. Réduction de 10% pour les modules ponctuels jusqu'à 3 jours et de 5% pour les modules de 4 - 5 jours (ADE et CHGEOL uniquement pour les modules du droit de l'environnement et de CHF 300.- pour le CAS (sauf ADE et CHGEOL).

Rabais pour les membres ou employés des institutions qui ont pris le patronat pour la formation Droit de l'environnement pratique : réduction de CHF 450.- pour le formation complète et réduction de 10% pour les modules ponctuels jusqu'à 3 jours et de 5% pour les modules de 4 - 5 jours.

Les participants aux études avancées CAS ainsi que les participants de la formation Droit de l'environnement pratique, qui souhaitent suivre des modules en plus des jours obligatoires, bénéficient d'un rabais de 10% pour les modules du même programme annuel.

Conditions

Publié sur Formation continue en développement durable (<http://www.management-durable.ch>)

Le droit à un rabais doit être annoncé lors de l'inscription. Par après il ne nous est malheureusement pas possible d'accorder une réduction.

Les rabais ne peuvent pas être cumulés.

Annulation

Pour toutes raisons d'annulation, après le délai d'inscription et jusqu'à trois semaines avant le début d'un module, une participation aux frais de CHF 100.- est perçue pour un module individuel, de CHF 500.- pour le certificat d'études avancées CAS. Trois semaines avant le début du cours, le paiement de la moitié des frais du cours est perçue. A partir de deux semaines avant le début du cours, la totalité des frais du module est perçue. Toute personne se désistant peut toutefois se faire remplacer.

En cas d'annulation et pour les modules ponctuels uniquement, nous offrons la possibilité, avec un supplément au total de CHF 100.-, de s'inscrire à un autre module (d'au minimum de la même durée), ceci au plus tard une année après la date du module annulé.

Certificat d'études avancées CAS

Un Certificat d'études avancées équivalent à 10 points ECTS (European Credit Transfer System) pour le CAS Système de Management environnemental ou à 15 points ECTS pour le CAS de Manager en développement durable est délivré par la HEIG-VD aux participants qui ont suivi l'ensemble des modules exigés par le programme et qui ont remis avec succès leur travail de mémoire. Ce travail pratique prend la forme d'un rapport qui sera présenté devant un jury d'experts.

URL source: <http://www.management-durable.ch/fr/conditions>